

L'Académie Romaine.

L'Académie romaine! quel beau titre à graver sur un frontispice! Vous entrevoyez toute de suite une grave assemblée de personnalités éminentes, discutant solennellement, dans quelque auguste temple de la Rome retrouvée, les grands problèmes de la philosophie humaine, ou jetant les bases d'une esthétique universelle!—Eh bien! grossière est votre erreur; ce beau titre n'était qu'une vulgaire enseigne commerciale! L'Académie s'incarnait—s'il faut en croire la condamnation prononcée contre eux—en la personne de deux aventuriers, et l'antique temple romain n'était qu'une prosaïque chambre d'hôtel meublée!

Écoutez, d'ailleurs, les termes de la prévention qui pèse sur les prévenus:

Jacques-Adolphe Affairoux, connu sous le nom de Affairoux-Spinelli (par suite de son mariage avec une demoiselle Spinelli qu'il a perdue), a été commissaire de police dans l'arrondissement de Puget-Théniers et à Menton.

Démisionnaire en 1869, il a voyagé en Italie. A Naples, il a fait la connaissance d'Alfred Ferdinand Onfray, avec lequel il a fondé une sorte d'agence de décorations, sous la domination d'Aréopage de chevaliers sautoyeurs.

Pustard, Affairoux quitta Naples pour transférer à Rome le siège de cette agence, et, pour la faire connaître, il publia le journal dit la *Cazette universelle des étrangers*.

Il était dénué de ressources et pour s'en procurer il eut recours à la fraude. En 1879, il imagina pour spéculer sur la vanité humaine de distribuer au premier venu, à prix d'argent, des distinctions absolument chimériques et de fonder une académie, dite *Académie romaine*. Cette Société, dont il publiait les prétendus statuts dans une brochure qu'il faisait paraître mensuellement, devait embrasser toutes les branches de l'activité humaine: les beaux-arts, les sciences, les belles-lettres, les arts industriels, l'agriculture et le commerce. Mais c'était une académie sans académiciens, une compagnie composée d'une unité, Affairoux, lequel jouait tous les rôles et avait pour coadjuteur son complice Onfray.

On le vit cependant agir comme si l'Académie avait été régulièrement fondée. Il publia un bulletin périodique; il divisa les membres de la prétendue société en membres honoraires, honoraires, fondateurs, titulaires et correspondants; puis il imposa à chaque membre une cotisation annuelle de 30 francs et aux membres fondateurs le paiement d'une somme de 100 francs.

Une fois les statuts rédigés et publiés par extraits, Affairoux se chargea des souscripteurs; il s'adressa au personnel le plus étendu, principalement aux commerçants jaloux d'ajouter à leur nom une distinction honorifique, et à leurs factures des en-têtes avec figuration de médailles et indication de brevets.

Il avait, en effet, fait fabriquer des brevets et médailles qu'il distribuait, moyennant finance, à tous ceux que ces belles paroles avaient séduits. Il leur délivrait des diplômes signés: le *Commandeur Affairoux-Spinelli*; il délivrait en outre des *palmes Académiques* consistant en un ruban violet avec palmes d'argent.

Pour masquer sa fourberie et le dénuement dans lequel il se trouvait, il s'était installé à Rome dans un local des plus modestes, dans une chambre meublée, rue Angelo-Custode 25.

Grâce à ses manœuvres coupables tendant à persuader l'existence d'un crédit imaginaire, il a fait illusion aux personnes les plus recommandables, qui, faute de s'être renseignées, ont été ses dupes, aussi bien en Italie qu'en France, et à Paris surtout, où il a principalement exploité son industrie.

Véritablement décoré de plusieurs ordres étrangers, portant à la boutonnière une rosette multicolore, il a, conjointement avec Onfray, autre chevalier d'industrie, également décoré de plusieurs ordres étrangers, pratiqué à Paris un grand nombre d'escroqueries en se faisant remettre par les communes des sommes variant de 30 à 300 fr.

Bientôt dénoncés, d'abord à l'am-

bassade d'Italie, puis à la préfecture de police, nos distributeurs de palmes, trouvèrent prudent de s'enquêter.

C'est donc en leur absence que nous assistons au défilé de leurs naïves victimes, défilé piquant à la vérité en ce que nul des témoins cités par le parquet ne se rappelle d'une façon bien précise les faits sur lesquels on l'interroge, et en ce qu'aucun ne veut attacher le moindre prix au petit ruban violet avec palmes d'argent distribué par l'Académie romaine.

« Nous croyions participer à quel que œuvre philanthropique, » répondent-ils presque tous à M. le président. Et, de fait, la situation honorable de ces braves gens rend très admissible l'affirmation que diplômes, médailles, rubans et palmes aient été pour eux le cadet de leurs soucis.

Nous le croirions d'autant plus volontiers que, sur la liste des adhérents publiée par le prévenu figurant des personnalités dont la boutonnière n'attendait pas évidemment les libéralités décoratives du commandeur Affairoux Spinelli, et qui n'ont jamais dû savoir quel usage celui-ci faisait de leur notoriété. Tels, par exemple (pour n'en citer que quelques-uns), M. Duhamel, M. le colonel Riu, etc., etc.

Chez tous les témoins, même

M. Margaine, horloger, déjà décoré des palmes académiques françaises, a pour faire plaisir à son épouse, s'inscrit aux exhortations perfides du prévenu. Il s'est contenté d'une médaille en cuivre argenté.

M. Susse, négociant, a payé 140 francs l'honneur d'être membre de l'Académie romaine. Il avait cru voir dans cette conception une œuvre philanthropique.

M. Bernibus a partagé le sort de M. Susse.

M. Crespin de Vidouville a remis 200 fr. pour quelques médailles et des palmes sans valeur.

M. Mazeng a payé 100 fr. une médaille de cuivre.

M. Hoog, pharmacien, a longtemps refusé, par modestie, dit-il, l'honneur de figurer dans l'Académie romaine; mais poussé par un simple sentiment charitable, il a payé 258 fr. ces singuliers insignes.

De même pour MM. Roux Bravais et Biondette, ainsi que pour MM. Wickheim, Delaveaux et de Rystervald, qui ne sont pas entendus par le tribunal.

Les prévenus ne répondant pas à l'appel de leur noms, le tribunal sur les réquisitions de M. le substitut Flandin, condamne par défaut Affairoux à trois ans de prison, et Onfray à deux ans de la même peine.

Le chemin de fer à navires.

Encore une invention dont l'étranger s'est emparé, mais dont la gloire appartient à un Français.

Des travaux tendant à traverser l'isthme de Tehuantepec au moyen d'un chemin de fer à navires, sont en cours d'exécution. Le mérite de l'invention était attribué à un capitaine américain, James Eads.

Or, il résulte d'une lettre publiée par le *Moniteur des intérêts maritimes*, que l'inventeur du chemin de fer à navires serait M. Gatineau, conseiller municipal à Versailles, où il est né en 1807.

Depuis 1855, M. Gatineau a déposé, pour prendre date, au tribunal de commerce de Versailles, un mémoire ayant pour titre:

« Aperçu et abrégé du projet pour le transport des navires de toutes forces avec leur chargement et après par voie ferrée et machines à vapeur, applicable dans un grand nombre de circonstances et usages désignés. »

Le 15 janvier 1855, le travail complet était adressé à l'empereur. En août 1859, au sujet de l'isthme de Suez, M. Gatineau revendiquait déjà auprès de l'amirauté anglaise la paternité de cette idée, dont les ingénieurs anglais s'étaient emparés.

En octobre 1859, le projet était enregistré au conseil d'Etat sous le no 12,648; enfin, en 1851, M. Lucien de Puyt, chef de l'exploration scientifique du Darien, demandait à M. Gatineau communication de son projet, justement en vue d'une application à la réunion des deux Océans.

Le comble de la malchance pour une poule: Couvrir une maladie.



Bureau du Greffier de la Cité.

HOTEL-DE-VILLE, Québec, 3e juillet 1883.

Le délai pour enregistrer les douaires et servitudes prolongé au 1er Mai 1884. **AVIS PUBLIC** est par le présent donné que, conformément à la 3e section de l'acte 46e Vict. chap. 25e le Greffier de la Cité de Québec, dans le cours du mois de juillet 1883, de la manière voulue pour la publication des règlements municipaux ordinaires a fait faire la lecture des lois sous mentionnées et l'affichage de ces lois et de leurs cédules respectives dans toutes les rues et places publiques de la Cité de Québec; la lecture de ces lois et leurs cédules ayant été faite à la première assemblée du conseil de la Cité de Québec qui a suivi leur réception, à savoir, le 18e mai 1883, et une entrée spéciale faite au procès-verbal constatant la dite lecture.

ANNO QUADRAGESIMO QUARTO et QUADRAGESIMO QUINTO VICTORIAE REGINAE. CAP. XVI.

Acte ordonnant l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes, dans certains cas non prévus par la loi. (Sanctionné le 30 juin 1881.)

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 2116 du code civil s'appliquera, à l'avenir, aux douaires coutumiers créés avant le 1er août, 1866, date de la mise en force de ce code.

2. Un délai de deux ans à compter de la mise en force de la présente loi, est cependant accordé aux intéressés, à la conservation de ces douaires, pour effectuer, s'il ne l'a pas été auparavant, l'enregistrement mentionné au dit article 2116, passé lequel délai, tels douaires non enregistrés, deviendront nuls et de nul effet, et perdront toute vigueur à l'égard des tiers acquéreurs et créanciers postérieurs à la passation de la présente loi, qui auront enregistré le titre constitutif de leurs droits sur les immeubles originairement affectés ou devenus plus tard affectés aux douaires.

3. Pour ce qui est des immeubles qui pourraient échoir au mari et devenir, après l'expiration de ce délai de deux ans, sujets à quelques uns de ces douaires alors conservés par l'enregistrement en temps utile, ils resteront soumis à l'enregistrement prescrit par le dit article 2116.

4. Les tiers acquéreurs et créanciers subséquents, ayant enregistré leur titres, pourront seuls, cependant, se prévaloir du défaut d'enregistrement relatif aux immeubles ainsi acquis par le mari après ces deux ans.

5. A défaut d'enregistrement, nulle servitude réelle, contractuelle, discontinue et non apparente, constituée à l'avenir n'aura d'effet vis-à-vis des tiers acquéreurs et créanciers subséquents, dont les droits auront été ou seront enregistrés.

6. Un délai de deux ans à compter de la mise en force de cette loi, est accordé aux intéressés pour l'enregistrement des servitudes ci-haut mentionnées, créées avant la mise en force de la présente loi, passé lequel délai sans enregistrement, telle servitude restera sans vigueur à l'égard des tiers acquéreurs et créanciers postérieurs à la passation de la présente loi, dont les droits ont ou auront été enregistrés.

7. Dans les deux ans qui suivront la date de la mise en force de la présente loi, dans les circonscriptions d'enregistrement où le cadastre est actuellement déposé, et dans les deux ans qui suivront la mise en force du cadastre, dans les autres circonscriptions d'enregistrement, l'enregistrement de toute servitude conventionnelle affectant un lot de terre compris dans cette circonscription, y doit être renouvelé au moyen de la transcription, dans le livre tenu à cet effet, d'un avis désignant l'immeuble affecté en la manière prescrite dans l'article 2168, et en observant les formalités prescrites en l'article 2131 du code civil.

8. Dans un mois de la réception de la présente loi et de la cédule y annexée, tout régistrateur, protonotaire de la cour supérieure ou greffier de la cour de circuit, à qui le gouvernement aura transmis un exemplaire de la dite loi et cédule, en fera en fera faire la lecture publique, à la porte de l'église paroissiale ou principale de la localité où se trouve le bureau d'enregistrement ou la cour, chacun des quatre dimanches qui suivront cette réception, et affichera la cédule sur la porte de l'église et à un endroit apparent du bureau d'enregistrement ou du greffe dans lesquels bureaux d'enregistrement et greffe, il la tiendra affichée pendant la durée du délai de deux ans mentionné aux articles précédents.

9. Le protonotaire ou greffier fera aussi lecture publique de cette cédule, le premier jour de chacun des quatre termes de la cour supérieure ou de circuit qui suivront cette réception.

10. Dans les lieux où il n'y a ni protonotaire ni greffier ou régistrateur, les formalités ci-haut s'ont remplies *mutatis mutandis*, par les fonctionnaires publics ou toutes personnes publiques, à qui la loi et la cédule ci-haut, seront transmises par le gouvernement.

11. Le présent acte entrera en force le jour de sa sanction.

CÉDULE. AVIS PUBLIC. Est donné, en vertu de l'acte 44 45 Vict., chap. 16, l'article 2116 du code civil

est déclaré s'appliquer aux douaires coutumiers créés avant le 1er août, 1866.

Qu'en vertu de cette loi, tous les dits douaires deviendront nuls et de nul effet, à moins qu'ils ne soient enregistrés dans les deux ans à compter de la passation de la dite loi, quant aux tiers-acquéreurs et créanciers postérieurs à la passation de la présente loi, qui auront enregistré le titre constitutif de leurs droits sur les immeubles originairement affectés ou devenus plus tard affectés aux douaires.

Que par rapport aux immeubles qui pourraient échoir au mari et devenir, après l'expiration de ce délai de deux ans, sujets à quelques uns de ces douaires alors conservés par l'enregistrement utile, ils resteront soumis à l'enregistrement prescrit par le dit article 2116.

Aussi, qu'à défaut d'enregistrement nulle servitude réelle, contractuelle, discontinue et non apparente, constituée à l'avenir, n'aura d'effet vis-à-vis des tiers acquéreurs et créanciers subséquents dont les droits auront été ou seront enregistrés.

Qu'un délai de deux ans à compter de la mise en force de cette loi est accordé aux intéressés pour l'enregistrement des servitudes ci-haut mentionnées créées avant la mise en force de la présente loi, passé lequel délai, sans enregistrement, telle servitude restera sans vigueur à l'égard des tiers acquéreurs et créanciers postérieurs à la passation de la présente loi, dont les droits ont été ou auront été enregistrés.

ANNO QUADRAGESIMO SEXTO VICTORIAE REGINAE. CAP. XXV.

Acte amendant l'acte 44 45 Vict., chap. 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées et pour pourvoir à une publication plus efficace de cette loi. (Sanctionné le 30 mars 1883.)

SA MAJESTÉ, par et de l'avis et du consentement de la Législature de Québec, décrète ce qui suit:

1. Le chapitre 16 de l'acte 44-45 Vict., est amendé de manière que le délai de deux ans mentionné au dit acte pour effectuer l'enregistrement des douaires coutumiers créés avant le premier août, 1866, ainsi que des servitudes réelles contractuelles, discontinues et non apparentes créées avant la mise en force du dit statut, soit prolongé jusqu'au 1er mai 1884.

2. Les régistrateurs, protonotaires de la cour supérieure ou greffiers de la cour de circuit à qui le gouvernement en aura transmis un exemplaire, devront afficher ou faire afficher dans un endroit apparent de leur bureau respectif la cédule de l'acte 44-45 Vict., chap. 16, en y ajoutant au cas la cédule de la présente loi, et les tiendront ainsi affichées jusqu'au premier de mai 1884.

3. Les greffiers de la cité et les secrétaires-trésoriers de municipalité de ville, de village ou autre municipalité en cette province, à qui le gouvernement aura transmis un exemplaire de l'acte 44 45 Vict., chap. 16, avec sa cédule, ainsi que du présent acte aussi avec sa cédule, devront chacun d'eux, faire la lecture de ces lois, à la première assemblée de leur conseil respectif qui suivra leur réception, et feront une entrée spéciale au procès-verbal de telle séance constatant que cette lecture a été dûment faite.

Ces officiers feront encore, dans le cours de juillet prochain, 1883, de la manière voulue pour la publication des règlements municipaux ordinaires, ou feront faire la lecture de ces lois et l'affichage de la cédule de l'acte 44 45 Vict., chap. 16 en y ajoutant au bas la cédule de la présente loi.

Telle publication devra être constatée sous serment par la personne qui l'aura faite, et son certificat annexé à la loi qu'il aura ainsi lue et affichée, sera produit au conseil de la municipalité qu'il appartiendra pour faire partie de ses archives.

4. Les officiers ci-dessus mentionnés qui refuseront ou négligeront de publier ainsi la présente loi, seront, sur conviction de ce refus ou de cette négligence devant un tribunal de juridiction compétente, condamnés à une pénalité de vingt piastres ou à un emprisonnement de vingt jours à défaut de paiement.

5. Le présent acte vaudra en vigueur le jour de sa sanction.

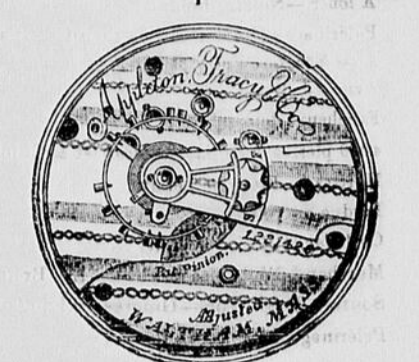
CÉDULE. Le délai ci-dessus accordé par l'acte 44-45 Vict., chap. 16 pour l'enregistrement des douaires coutumiers et servitudes y mentionnées, est, en vertu de l'acte 46 Vict., chap. 25, prolongé jusqu'au premier de mai 1884.

L. A. CANNON, Greffier de la Cité. 4 juillet 1883.—les 4, 5, 6, 11, 12, 13.

EMPLOI DEMANDÉ. Un jeune homme, possédant les langues française et anglaise, avec expérience dans le commerce général de la campagne et la tenue des livres, s'engagera à un prix très modéré. Bonnes recommandations fournies. L'entrée immédiate au service, quoiqu'il soit désirable, serait retardée cependant sur demande, vu la saison avancée. Adresse: N. T. L. Bureau de Poste, St-Roch, Québec. 8 juin 1883.—Im. C. & R.

AVIS. Je serai responsable d'aucune dette contractée par moi fils Edmond Lachance, No 231, rue de la Reine, St-Roch, Québec. MOISE LACHANCE, No 231, rue de la Reine, St-Roch. 11 juillet 1883.—3f.

Entrepot de Montres
— DE LA —
Célèbre Fabrique WALTHAM



DUQUET & CIE,
87 et 69, Rue la Fabrique H.-V.

Viennent de recevoir de Paris, par le dernier steamer de la ligne Atlan.

Sept Caisses d'Horloges, de luxe et d'art en Marbre. A 80, candela-bres, coupes et statuettes en bronze; grandes avec glaces de Venise.

DE MERIDEN.

HUIT CAISSES et DEUX BOUCAUTS D'ARGENTERIE avec dessins les plus nouveaux et les plus artistiques. C'est le plus joli et le plus riche assortiment que les amateurs et les grands connaisseurs puissent trouver dans la puissanee, comprenant des articles admirables pour cadeaux de noces ou pour toute autre occasion solennelle.



Diamants, Bijoux avec pierres précieuses

Bagues, Bracelets, Médallions, Boucles d'oreilles, parures, etc., etc. Dont les prix s'élèvent de DIX PIASTRES jusqu'à SEPT CENTS PIASTRES.

Horloges garde de nuit, Brevetée d'après

L'INVENTION DUQUET, Indispensable aux édifices publics, grandes fabriques, magasins, etc., etc.

HORLOGES ANTIQUES avec cadran en cuivre.

DUQUET & Cie, 67 et 69, rue la Fabrique, H.-V. 11 mai 1883.—E. 6 (ps.-C. ps.

CHARLES E. ROY,

58 RUE DU PONT, ST-ROCH;

IMPORTATEUR

— DE —

CUIRS FRANÇAIS, ANGLAIS

— AINSI QUE —

Fournitures pour Chaussures.

AUSSI

Négociant en Cuir Domestiques,

SPÉCIALITÉ DE SAUDRIER

“ CHAMPLAIN, ” “ ROXTON ”,

Veau Français “ S. Uilmo, Lyon

ELASTIQUE, CIRAGE, VERNIS,

FIL DE TOUTES LES SORTES, Etc.

Gros et Detail,

31 mai 1883—3m.

ANNONCES NOUVELLES.

Vente par le shérif de Chicoutimi.—O. Bossé.
Charbon, etc.—John Bail.
Menuisier-entrepreneur—Joseph Bernard.
A louer.—Notaire Bolduc.
Pèlerinage à Notre-Dame de Lourdes.—Capt.
A. Baker.
Avis.—J. Beaulieu
Faucheurs demandés
4000 pierres meulières.—Beudet & Chinic.
Huîtres.—Frédéric Letarte.
Perdue ou volée.
Coal Tar et Brai.—J. & W. Reid.
Marchand d'épicerie de che.x.—Elz. Breton.
Sources de St-Léon.—Gingras & Langlois.
Pèlerinage annuel.—E. Gamache.

Sommaire des matières.

1ÈRE PAGE.
—Feuilleton littéraire : Dolorès.
2ÈME PAGE.
—Les misérables de Londres. (suite).
3ÈME PAGE.
—L'Académie Romaine.—Le chemin de
fer à navires.
5ÈME PAGE.
—Télégraphie Générale.
7ÈME PAGE.
—Dépêches des États Unis et du Ca-
nada.
8ÈME PAGE.
—Télégraphes d'Arme de Québec.—Bul-
letin maritime.

QUEBEC,

VENDREDI, 13 JUILLET 1883.

Nouveau jugement de Rome.

On lit dans le *Canadien* :

Nous sommes en mesure d'annoncer que la Cour de Rome vient de transmettre à Sa Grandeur Mgr l'évêque de Montréal son jugement sur les questions soumises au St-Siège par les dames de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Ce jugement ordonne aux révérends Sœurs de se soumettre sans délai à la demande des évêques relativement à l'Université Laval. La teneur de la sentence est très précise. Les dames de l'Hôtel-Dieu en ont reçu communication hier.

LAVAL.

Les procédés dans la contestation de Laval sont institués. Les preuves de corruption sont tellement claires, qu'il est certain que M. Gaboury ne prendra pas son siège à la prochaine session.

Les honorables MM. Mousseau et Lynch partent ce soir pour Montréal. Le premier-ministre doit revenir mardi prochain. Le Procureur-général sera absent plus longtemps. Il prend un congé de quelques jours.

TRA LOS MONTES.

CHRONIQUE LUGUBRE.

On redoute la mort ! Pourquoi ? La chose est facile et difficile à expliquer. Cependant on la redoute, et rien que d'y penser, le frisson nous gagne ; une terreur intime fait dresser les cheveux, à ceux qui en ont, comme de raison.

Quand on se figure la démolition physique, graduelle ou instantanée, qu'il faut subir, on éprouve dans l'âme une révolte instinctive ; c'est l'instinct de la conservation qui s'égare. Ah ! si nous n'avions pas cet instinct, que de suicides, en dépit de la terreur que la mort inspire !

Aussi le passage du terrible Rubicon soulève-t-il un problème immense. C'est l'inconnu, l'immensité qui s'ouvre sur les pas de l'habitant de cette planète. De quel côté est-il lancé, en haut, en bas, à l'orient, à l'occident ? La géographie astronomique ne nous a encore rien dit à ce sujet.

Et les gens meurent tout de même.

Il y a des saisons où l'on dirait qu'ils se donnent la main pour décéder. Pas un d'eux n'a l'obligeance de revenir pour nous dire ce qui en est. Les malheureux nous laissent dans les ténèbres.

Quel mystère que la vie ? Quel plus imposant mystère que la mort !

Et l'on continue toujours de passer sous les fourches caudines, de traverser le Styx :

Pour aller habiter le paradis de Mahomet, et vivre avec les houris, disent les musulmans. Pour aller animer le corps d'un éléphant, ou d'un autre animal, prétendent les Hindous.

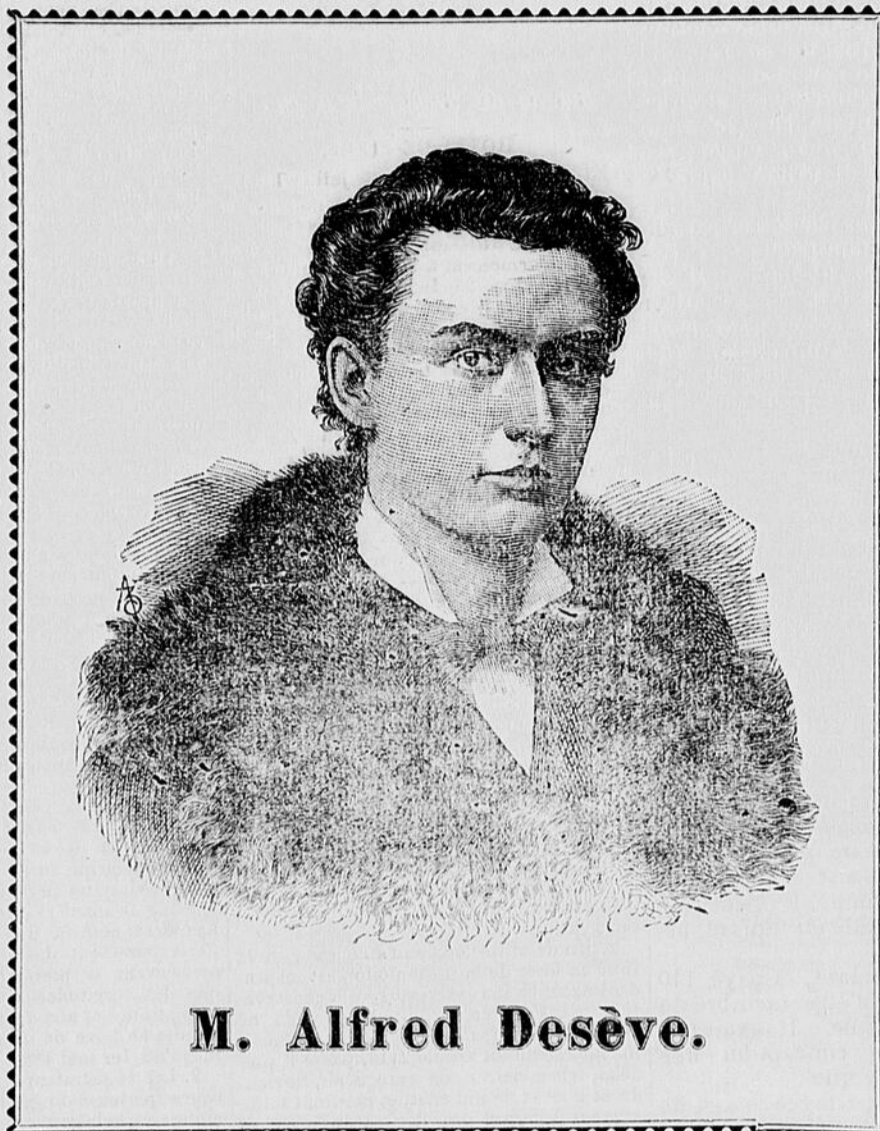
Pour remonter d'un cran dans la perfection éternelle, soutient Paul-Louis Courier. Pour aller habiter d'autres mondes, affirme le célèbre astronome Flammarion. Pour aller jouir de la paix que nous auront méritée nos bonnes actions, notre charité et notre droiture de conscience, proclame l'unique et immortel organe de la foi et de la vérité religieuses, l'église catholique.

Je ne parle pas des théories matérialistes des athées. Il me paraît bien difficile qu'il y ait de sincères athées. Devant l'immensité que l'on pressent chaque fois que l'on interroge et scrute un coin minuscule de la création, il faut que l'homme subjugué, se prosterne et reconnaisse un Être infini.

L'athée, s'il existe, est un malade mûr pour Charenton. Alors, pas plus qu'un aliéné ordinaire, on ne doit le considérer comme responsable de ses divagations, de ses rêves utopistes et lui en tenir compte. Il a une maladie intellectuelle ; il faut le traiter à la douche d'eau glacée.

Et que l'on soit ce que l'on voudra en matière de croyances, il faut subir la loi universelle : la mort, subite ou lente.

Combien d'entre ceux qui sont morts depuis six mois n'ont-ils pas fait de semblables réflexions ! La seule pensée de la mort les remplissait d'épouvante, et cependant ils ont dû payer à la nature le vieux tribut.



M. Alfred Desève.

Voyons un peu combien de gens nous ont quittés depuis le jour de l'an, seulement par accident.

Eh bien ! on porte à trois mille le nombre de ceux qui ont passé de vie à trépas, par le feu, par l'eau, par la foudre, par des explosions, par des tremblements de terre, par des paniques ; et encore je ne parle-là que des hécatombes, des mortalités en gros ; je laisse le menu fretin, le détail.

Le *Herald*, de Montréal, les classe par mois. En janvier, il y a eu 966 morts violentes ; en février, 360 ; en mars, 423 ; en avril, 551 ; en mai 254 ; en juin, 341. Total, 2,895.

Parmi les plus terribles accidents, plaçons celui du *Cimbria*, qui a sombré dans une collision ; 398 personnes y ont péri.

Vient ensuite une hécatombe de 270 personnes dans une ville de la Pologne russe : 120 femmes et 60 enfants.

Un ouragan dans le Mississippi, la Georgie et la Caroline du Sud, le 27 avril, a fait 250 victimes.

Il n'y a encore que quelques semaines, au sortir d'une représentation, à Sunderland, 197 enfants trouvaient la mort, asphyxiés, étouffés, écrasés, etc. 150 personnes qui vivaient au pied du Mont Ararat, périssaient ensevelies sous plusieurs avalanches de neige, en mars dernier.

Dans le même mois, les équipages de bateaux-pêcheurs de Hull et Yarmouth en Angleterre périssaient en mer. Ils comptaient 135 personnes.

Le 17 février, à Joliette, Illinois, 77 mineurs trouvaient la mort par asphyxie dans une mine de charbon qui croulait.

Le 4 mai au large de Seymour Narrows, sur la côte du Pacifique, le steamer *Grappler* brûlait, et 70 passagers, la plupart chinois, se noyaient.

Lors du incendie de Newhall House, à Milwaukee, 59 personnes périssaient dans les flammes.

Le 18 mai, un cyclone dans l'Illinois et le Wisconsin, tuait 54 personnes.

Le 20 janvier, à Meriden, près d'Amsterdam, une explosion de poudre faisait 40 victimes.

Le 6 avril, une autre explosion de poudre à Rome, massacrait 40 personnes.

Le 11 mars, le steamer *Navarre* sombrait entre Copenhague et Leith avec 46 passagers.

Le 1er avril, durant une tempête, au large de Yarmouth, en Angleterre, six voiles de pêcheurs allaient au fond avec ceux qui les montaient, c'est-à-dire 40 hommes.

Maintenant, si l'on ajoute à cette liste le nombre des gens qui se noient en se baignant, sont assommés par la chute d'une gouttière, se suicident, sont pendus ou sont assassinés,—et chaque jour le télégraphe en apporte une liste plus ou moins considérable,—on verra que la mort a bon appétit.

Quand on s'avise de regarder l'humanité à travers les dépêches, on éprouve un sentiment étrange, on a la compassion, la pitié et le dégoût se disputent la première place. On se prend à se demander si l'homme est véritablement l'être supérieur de la création. On voudrait pouvoir fuir, trouver une retraite inaccessible au fond de la forêt, afin d'échapper à l'odeur infecte du cloaque humain, et se rapprocher de l'Être infini, sans plus être distrait par la conduite bestiale de l'homme.

C'est alors que l'on jette un regard en haut, bien loin, *tra los montes*, et que l'on comprend que la mort qui nous sépare d'une vie meilleure, c'est encore la vie.

TONY SCHWARTZ

M. Alfred Desève.

M. Alfred Desève, dont nous publions aujourd'hui le portrait, a, par son talent de violoniste, prouvé, à l'instar de Mme Albani et de M. Fréchet, que l'intelligence au Canada n'a besoin que d'études pour atteindre le développement du génie européen ; a prouvé que les âmes ici n'ont rien des glaces de nos hivers, qu'elles vibrent largement comme celles qui s'épanouissent aux rayons chauds et parfumés des soleils du midi.

M. Desève est fils de M. Alexandre Desève, et de Dame Rolland-Lenoir, sœur de M. l'abbé Lenoir de l'église St-Jacques. Il a un grand nombre de frères et de sœurs, tous doués de talents pour la musique,

M. Desève reçut ses premières le-

çons de M. Oscar Martel, Grand Prix du Conservatoire de Liège.

Il étudia ensuite sous M. Prume qui, voyant ses aptitudes artistiques, lui conseilla de passer en Europe.

Son père l'envoya étudier à Paris où il eut pour premier professeur, M. Sarasate.

De l'étude de M. Sarasate, il passa à celles des grands maîtres Vieux-Temps et Léonard qui prédisent de suite à notre jeune compatriote le plus brillant avenir.

M. Desève parut plusieurs fois aux concerts de Paris, et la reine Isabelle, enchantée de ses talents, le nomma son violoniste et le fit connaître de la haute société européenne qui lui prodigua toujours ses applaudissements.

Nous publions ci-dessous le fragment d'un compte-rendu que l'*Europe Artistique* publiait d'un des nombreux concerts auxquels H. Desève prit part lors de son séjour à Paris :

Nous gardons pour la bonne bouche les mérites de M. Desève qui a fait merveille sur son violon.

Il a joué la sonate en la majeure de Beethoven, la grande fantaisie militaire de Léonard, l'Aragonaise d'Allard et une fantaisie de Ernst. Les qualités saillantes de ce jeune et merveilleux violoniste sont une grande pureté de diction, une justesse pleine d'élégance et une suavité à toute épreuve, donnant à son instrument les larmes, la voix humaine dans toutes les trames de la passion.

Saluons donc ce nouveau Paganini qui nous arrive d'outre-mer comme un lever de soleil.

(Signé) N. OLIVETTI.

Après une longue absence, M. Desève revint à Montréal où ses amis lui firent une réception qui lui prouva qu'on pouvait être *Prophète même dans son pays*.

Il donna alors plusieurs concerts dans les principaux centres du Canada et nous nous souviendrons longtemps de l'enthousiasme avec lequel notre ville salua l'artiste canadien.

Peu de temps après son retour d'Europe, il épousa Mlle Joséphine Bruneau si hautement estimée par la société de Montréal et de Québec, tant par son amabilité que pour ses talents de pianiste.

M. Desève demeure actuellement à Boston où il est devenu professeur du *Conservatoire de musique de la Nouvelle-Angleterre*, une des plus importantes institutions de ce genre.

L'an dernier, il a donné un grand concert au *Music Hall* de Boston, en présence de 3000 personnes. Les principaux professeurs du Conservatoire devaient seuls y prendre part. Voici le compte-rendu que le *Courier* du 21 mai 1882 donnait de ce concert :

« Le *Music Hall* était littéralement rempli par la foule accourue pour entendre le 1000ème concert classique qui complète la série de concerts donnés par la grande école de musique de Boston.

Le programme a été entièrement exécuté par les professeurs.

Parmi tant de musiciens d'élite, il est difficile de dire à qui appartient véritablement la palme, mais dans tous les cas, M. Desève est de tous les artistes présents celui qui a été le plus chaleureusement applaudi. »

Le peu d'espace dont nous pouvons disposer dans un journal quotidien, nous empêche de donner plus de renseignements sur notre artiste montréalais.

Disons cependant que M. Desève est aujourd'hui un des professeurs de violon les plus en renom de Boston et qu'il jouit d'une popularité qui lui assure un grand succès au double point de vue de l'art et de la fortune.

Nous terminerons cette esquisse biographique, en remerciant M. Desève de l'honneur que ses talents et son amour du travail font rejallir sur ses concitoyens.

4000 Pierres Meulières

— REÇUES PAR —

BARQUE RAGNA,
STEAMER SCOTLAND,
STEAMER VIKING.

3000 CARREAUX POUR AVOINE.

1000 " " BLE,

que nous vendrons à des prix modérés, suivant la qualité.

AUSSI,

un assortiment de meules pour blé et avoine fabriquées par un homme expérimenté qui est attaché à notre établissement.

BEAUDET & CHINIC,

Québec.

12 juillet 1883.—E.A.C.

Télégraphie Générale

Difficultés entre la France et l'Angleterre.

OPINION DE LA PRESSE.

LE CONCOURS DE TIR.

Canal de Suez.

Le Comte de Chambord.

MACHINE INFERNALE.

SOCIALISTES CONDAMNÉS.

UN DUEL.

LES ORANGISTES.

ÉBATS SUR LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT EN ESPAGNE.

LE CHOLERA.

ANGLETERRE.

Londres, 12.—Le correspondant le Times à Berlin dit qu'il croit que du gouvernement Allemand a trouvé le prétexte longtemps cherché pour favoriser le saindoux préparé en Allemagne en défendant d'en importer des États-Unis.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, qui essaie de défendre cette interdiction en prétendant que tout le saindoux américain n'est pas pur est un exemple qui nous donne une idée de la manière de raisonner de ce journal.

Londres, 12.—Le président de la Chambre des Communes a informé Bradlaugh qu'il serait exclu de la Chambre à moins qu'il n'essaye pas de jeter du discrédit sur les serments.

Bradlaugh a répondu que l'action de la Chambre était illégale. Il essaiera de prendre son siège en Chambre, et si on l'expulse il s'adressera à ses constituants.

Londres, 12.— Comme on réparait à Birmingham une maison occupée par Whitehead condamné à l'emprisonnement à vie pour participation au complot des dynamophiles, une machine infernale, habilement préparée a été trouvée sous le plancher.

Le gouvernement français a informé le gouvernement anglais qu'il attendait des nouvelles officielles de Tamatave avant que de répondre à la demande d'explications faite par Lord Granville.

Le rapport des actes du gouvernement français au Madagascar vient du consul à Zanzibar.

Le gouvernement français a télégraphié au Madagascar pour obtenir des détails.

A la chambre des Lords cette après-midi Lord Salisbury a demandé à Lord Granville si les forces britanniques dans les eaux du Malagascar avaient été augmentées.

Lord Granville a répondu qu'en faisant connaître publiquement ce qui serait fait ce serait peut-être mal interprété et que de plus il s'attendait que le gouvernement français ferait ce qu'il devait faire.

Les mineurs du comté de Staffordshire se sont mis en grève. La cause est une réduction de gages.

L'escouade des carabiniers américains a tiré aux distances suivantes: 800, 900 et 1000 verges.

Voici le résultat:

	800	900	1000 verges
Pollards	29	23	18 points.
Alder	29	25	20 "
Stewart	28	25	15 "
Vanbensen	28	19	31 "
Joiner	28	25	21 "
Howard	27	19	27 "
Dr Scott	27	26	22 "
Dolan	26	24	29 "
Bull	26	22	13 "
Paulding	25	28	23 "
Lieut Scott	24	22	19 "
Cash	24	21	23 "
Rabbeth	24	21	28 "
Hinman	23	20	13 "
Shakespeare	22	20	25 "
Brown	21	27	29 "
Smith	17	25	16 "

Londres, 12.—Le correspondant parisien du Standard a eu une entrevue avec Ferry.

Ce dernier a déclaré au correspondant que l'indignation de l'Angleterre au sujet de ce qui est arrivé à Tamatave provient de ce que l'Angleterre interprète mal les sentiments du cabinet français, dont le désir le plus sincère est d'entretenir des sentiments d'amitié avec l'Angleterre.

Ferry croit qu'on a de beaucoup exagéré ce qui s'est passé à Tamatave. Le consul britannique qui est mort, était connu pour être anti-français dans sa conduite.

L'idée, a dit Ferry, qu'un amiral français aurait insulté le pavillon anglais

est non moins que ridicule. On ne peut supposer que l'amiral Pierre se soit arrogé le droit d'adopter la ligne de conduite extraordinaire qu'on lui attribue.

Londres, 12.—A la Chambre des Communes cette après-midi, Gladstone a annoncé que le gouvernement avait résolu d'envoyer en Egypte un médecin qui avait acquis beaucoup d'expérience dans le traitement du choléra aux Indes.

La convention faite entre le gouvernement et M. De Lesseps au sujet de la construction du nouveau canal de Suez repose sur l'idée que De Lesseps possède seul le droit de percer l'isthme de Suez.

La machine infernale qu'on a trouvée dans la maison de Whitehead était petite. On croit que cette nouvelle est un canard.

Londres, 12.—La langueur et la faiblesse du comte de Chambord continuent.

Le Prince d'Orléans retournera à Vienne aujourd'hui.

Dans le concours qui a eu lieu hier pour le prix de St Léger (ouvert à tous les carabiers) Kisman a gagné 48 points sur 50 qui lui étaient possible de gagner; Nolan en a gagné 31 sur 35 qui étaient accordés pour le prix.

FRANCE.

Paris, 12.—Le gouvernement n'a reçu aucune information au sujet de la conduite de l'amiral Pierre en rapport avec l'accusation portée contre lui par Gladstone aux Communes hier.

Le Gaulois dit que le comte de Chambord demandera à tous les Royalistes de reconnaître le comte de Paris comme l'héritier au trône de France.

Paris, 12.—Pasteur, médecin bien connu s'offre à organiser une mission pour s'enquérir de la nature et de l'origine du choléra en Egypte.

Il s'est adressé à Lord Granville pour qu'il lui procura des moyens de réaliser son projet.

Paris, 12.—Les journaux du soir disent qu'aucune difficulté sérieuse ne surgira de l'affaire de Tamatave.

Le Temps pense que l'Angleterre a grossi une très petite affaire.

Le Journal des Débats est de la même opinion que le Temps. Il fait de plus remarquer ce qu'il appelle une tendance de la part de l'Angleterre à se considérer comme ayant droit à l'exemption des obligations qu'imposent aux nations neutres la loi internationale.

A la Chambre des Députés, aujourd'hui, par un vote de 391 contre 115, la députation a accepté la proposition du gouvernement de commencer lundi le débat sur les conventions que le gouvernement entend faire avec les compagnies de chemins de fer.

Ce vote est considéré comme une adoption anticipée de ces conventions et comme faisant disparaître toute crainte d'une crise ministérielle.

Des nouvelles reçues du Tonkin disent que Bouet, commandant des troupes françaises au Tonkin, est arrivé à Hanoi le 15 juin dernier.

Les défenses à Haiphong sont terminées. Celles à Mandinh et Hanoi progressent rapidement.

A l'arrivée de 3,000 hommes de renforts, les opérations commenceront immédiatement contre Sontay.

Paris, 12.—Un duel provenant du débat qui a eu lieu mardi à la Chambre des Députés sur la question du Tonkin a eu lieu aujourd'hui à Ville d'Avray. Les combattants sont Arena, député gambettiste, et Boubee, membre du personnel de la rédaction du journal royaliste Le Clairon. Ce dernier a reçu deux blessures.

Paul de Cassagnac a provoqué en duel Ferry au sujet du même débat. Ce dernier ne s'est pas rendu à la proposition de Cassagnac.

Adrien Boeldieu, compositeur de musique français est mort, à l'âge de 67 ans.

La France approuve la conduite de l'amiral Pierre.

"Quand nous agissons avec vigueur, dit ce journal, nos voisins vont ils nous insulter? Nous devons cependant prendre garde de ne pas unir nos ennemis contre nous. Les arrestations opérées à Tamatave et l'interdiction des communications étrangères avec le littoral ne sont que justes."

Le journal Le Pays faisant des commentaires sur les dernières nouvelles reçues du Madagascar dit qu'il est impossible de nier que la France soit entrée dans des complications très difficiles avec l'Angleterre au sujet de l'action de l'Amiral français à Tamatave.

ALLEMAGNE.

Berlin, 12.—La Gazette de l'Allemagne du Nord, fait allusion à une lettre de l'ambassadeur américain qui dit que la défense d'importer du lard américain en Allemagne a été faite pour des raisons sanitaires.

La Gazette en réponse cite un article d'un journal de Cincinnati disant que la moitié du saindoux préparé aux États-Unis consiste en huile de graine de coton, suif, glaise et eau.

Krazewski, l'auteur polonais, accusé de conspiration dans un complot russe a été condamné à deux ans d'emprisonnement.

Berlin, 12.—La Gazette de l'Allemagne du Nord dit que d'ici à quelque temps, il faudra à Bismark beaucoup de soins et un repos absolu pour le rétablissement de sa santé.

RUSSIE.

Posen, 12.—Quatre socialistes ont subi leurs procès aujourd'hui. Ils ont été condamnés à des périodes d'emprisonnement variant de deux ans et demi à une année et demie.

Un des prisonniers était un délégué anarchiste de Genève.

AUTRICHE.

Vienne, 12.—L'Empereur a commué la sentence de mort qui avait été rendue contre Sabadina, récemment trouvé coupable du crime de haute trahison.

ESPAGNE.

Madrid, 12.—Le débat sur la politique du gouvernement soulevé par les démocrates a été repris à la Chambre des Députés hier.

Le débat a été ajourné, le gouvernement devant accepter le principe de souveraineté nationale contenu dans la constitution de 1869.

Par ce moyen le gouvernement obtient l'appui d'une fraction du parti républicain.

Le débat sur la politique du gouvernement s'est continué aujourd'hui à la Chambre des Députés.

Le chef des Républicains a déclaré que ses vues n'étaient pas changées et qu'il espérait que finalement les Républicains triompheraient.

Il a prétendu que la Démocratie était incompatible avec la Monarchie.

Ses attaques contre la monarchie ont été violentes et il a défendu chaleureusement la République.

Il y avait grande excitation dans la Chambre.

Sagasta a chaleureusement défendu la monarchie.

Moret a lui aussi défendu la monarchie; mais il a accusé Sagasta de ne pas vouloir en arriver à une entente avec la dynastie de la gauche, entente qui pourrait conduire à l'établissement d'un grand parti libéral.

Sagasta a nié la vérité de l'accusation portée contre lui.

Il a répété que ce qu'il voulait c'était qu'on mit à exécution la promesse qui lui avait été faite de faire les réformes proposées sans modifier la constitution.

Canovas Del Castillo trouve que toute entente est impossible avec les divers fractions libérales.

IRLANDE.

Dublin, 12.—Patrick Hanlan a été arrêté comme ayant participé dans le meurtre de Madame Smyth.

Dublin 12.—A l'assemblée de la ligne nationale hier soir on a annoncé qu'il avait été reçu deux mille livres sterling comme contributions de l'Australie.

Sexton a dit que l'Angleterre avait reçu une leçon de la part des hommes politiques américains sur la question de l'émigration d'Irlande. Ou lui a appris que s'il devait y avoir évacuation de l'Irlande ce n'était pas aux Irlandais à partir.

La procession des Orangistes aujourd'hui était plus nombreuse que d'ordinaire. Tout s'est passé en paix à part une seule exception.

A Stonebridge une émeute a eu lieu. Plusieurs orangistes ont été blessés.

Il y a eu quatre arrestations.

EGYPTE.

Alexandrie, 12.—Le choléra a fait son apparition à Zitch et Chibin, endrois situés l'un à 30 et l'autre à 40 milles de la ville du Caire.

Il y a eu à Mansurah hier 81 décès causés par le choléra.

Alexandrie, 12.—Les décès causés par le choléra à Menzalep, lundi et mardi se sont élevés à 48.

Les annonces mystificatrices

Il est devenu tellement banal d'écrire sur des sujets divers, des articles plus ou moins truqués qui se terminent par une annonce quelconque, que nous n'en ferons rien, nous bornant simplement à appeler l'attention en termes aussi clairs que possible, sur les mérites des Amers de Houblon, afin d'induire un chacun à en faire l'essai, ce qui prouvera à tel point leur valeur qu'on ne voudra faire usage d'aucun autre chose à l'avenir.

Le REWEDE signalé d'une manière si favorable dans tous les journaux, tant religieux que profanes, à une vente fort étendue et relégué dans l'ombre toutes les autres médecines.

Les propriétés du Houblon sont incontestables, et les propriétés des Amers de Houblon ont fait preuve de beaucoup de tact et d'habileté en l'adoptant comme base d'une médecine dont les effets bienfaisants sautent aux yeux de tous.

Est-elle Morte!

—Non! Elle a souffert et a été en danger pendant des années, les médecins étant incapables de lui procurer aucun soulagement. Elle fut guérie et ne dut la vie qu'aux Amers de Houblon, dont les journaux parlent en termes si chaleureux.

—Est-ce bien là le cas? Comme nous devons être reconnaissants pour cette médecine!

Souffrances d'une jeune fille

Pendant onze ans notre fille a souffert un lit de douleur, d'une complication

de maladie des reins et du foie, de rhumatisme et de débilité nerveuse. Elle était sous les soins d'un des meilleurs médecins, qui donnait bien des qualifications à sa maladie mais qui ne lui apportait aucun soulagement. N'empêche cependant qu'elle n'ait été ramenée à la vie par un remède aussi simple qu'infaillible, les Amers de Houblon. —LES PARENTS.

Notre papa va mieux?

Me filles ne cessent pas de parler de l'amélioration considérable qu'il y a dans l'état de leur père depuis qu'il fait usage des Amers de Houblon. Il est presque tout-à-fait retabli après avoir longtemps souffert d'une maladie déclarée incurable. Nous sommes fort heureuses qu'il ait pris de vos Amers.—UNE DAME d'Utica, N. Y.

PELERINAGE ANNUEL.

La Congrégation des jeunes gens de la Haute Ville, avec la bienveillante permission de Mgr l'Archevêque, fera son pèlerinage à la BONNE STE-ANNE.

DIMANCHE, le 15 Juillet.

Le magnifique vapeur Brothers, capitaine Elz. Fortier, a été utilisé pour la circonstance. Départ du Quai Champlain à 6 1/2 hrs. Il y aura chant et confession à bord. A l'arrivée à Ste-Anne on donnera la communion aux pèlerins, et une grande messe spéciale sera chantée une demi-heure après. Dans l'après-midi il y aura vêpres, sermon et salut.

Les dames sont admises. Prix, aller et retour, quel compris, 50 cts, enfants, 25 cts. Chaque carte est accompagnée d'un souvenir du pèlerinage signé par le préf. et le secrétaire. Le propriétaire du quai à Ste-Anne fera payer les pèlerins qui passeront avant la bannière des Congréganistes.

L. GAMACHÉ, Préf. J. P. QUENTIN, Secrétaire.

13 juillet 1883.—2fp.

Sources de St-Léon.

Un approvisionnement d'eau minérale des célèbres sources de St-Léon reçu toutes les semaines.

Cette eau est recommandée par tous les médecins et les consommateurs comme étant un remède efficace pour les maladies telles que: Dysspeisie, Rhumatisme, Constipation, maladie du foie.

Cette eau étant prise légèrement chauffée agit promptement sur les intestins. Elle est garantie pouvoir se garder pour n'importe quel temps et dans tous les climats.

N. B.—Nous donnons plus bas l'analyse du Prof. Ch. F. Chandler, de l'école des Mines, du "Colombia College" de New-York:

Chlorure de Sodium	677,4782
" Potassium	13,6170
" Lithium	1,6147
" Barium	6,099
" Strontium	5,070
" Calcium	3,3338
" Magnesium	59,6039
Iodide de Sodium	2,479
Bromide de Sodium	8,108
Sulphate de Sodium	694
Phosphate de Sodium	1,690
Bicarbonate de Sodium	29,4405
" Magnésium	82,1289
" Fer	6,156
Alumine	1,830
Silice	1,3694
Densité	1,0118

GINGRAS & LANGLOIS, Seuls Agents,

54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE, QUEBEC.

11 juillet 1883.—C&E.

LA SANTÉ C'EST LA RICHESSE



Le Traitement du Dr E. C. West pour nerfs et le cerveau, spécifique garanti contre l'hystérie, les convulsions, les accès haut-mal, les accès, les étourdissements, la névralgie, les accès causés par l'abus alcool ou du tabac, l'insomnie, la dépression mentale, l'abaissement du cerveau conduisant à la folie, et en dernier lieu, la vie de misère, et de décrépitude et à la mort, la Vieillesse prématurée, la stérilité involontaire et spermatorrhée, causée par l'épuisement du cerveau ou les abus.

Une boîte pour une piastre ou six pour cinq piastres, envoyés par la maille sans surcharge de prix.

Nous garantissons que six bouteilles ent la guérison dans chaque cas.

Lorsque nous recevons un ordre pour des boîtes accompagnées de piastres, nous envoyons à l'acheteur notre promesse écrite de le rembourser si le traitement n'a pas son effet.

JOHN C. WEST, Seuls propriétaires, Toronto, Ont. En vente à Québec, chez J. J. Veldon, 121 St-Joseph et chez E. Giroux & Frères, 38 et 39 rue St-Pierre.

10 août 1882.—lan.

A l'église Ste-Foye, aux couvents de Jésus-Marie et de Bellevue, et aux cimetières Mount Hermon, Woodfield et Belmont.

COMPAGNIE DE TRAMWAY DE LA RUE ST-JEAN, (Limitée).

A partir du 9 JUILLET, et jusqu'à avis contraire, une diligence quittera la barrière Ste-Foye, aux heures suivantes:

Pour le couvent de Jésus-Marie et la cimetières Mount Hermon et Woodfield:

Départ de la barrière.	Départ du couvent de Jésus-Marie.
8 00 a. m.	8 30 a. m.
2 00 p. m.	2 30 p. m.
4 00 p. m.	5 00 p. m.
6 15 p. m.	7 00 p. m.

LES DIMANCHES

1 00 p. m.	1 30 p. m.
2 00 p. m.	2 30 p. m.
3 00 p. m.	3 30 p. m.
4 00 p. m.	4 30 p. m.

Pour l'église Ste-Foye, le couvent de Bellevue et le cimetière Belmont:

Départ de la barrière. Départ de l'église Ste-Foye.

7 00 a. m.	7 45 a. m.
2 00 p. m.	4 00 p. m.
6 15 p. m.	7 00 p. m.

LES DIMANCHES

Pour le cimetière Belmont seulement:

Départ de la barrière.	Départ du cimetière.
1 00 p. m.	1 30 p. m.
1 30 "	2 00 "
2 00 "	2 30 "
2 30 "	3 00 "
3 00 "	3 30 "
3 30 "	4 00 "
4 00 "	4 30 "
4 30 "	5 00 "

Prix du passage à l'église Ste-Foye, 15 cts. Aller et retour, 25 cts.

Bébés gratis; 12 ans 10 cts, aller et retour 15 cts.

Prix de passage aux couvents et cimetières, 10 cts.—Aller et retour 15 cts. Bébés gratis; 12 ans 5 cts aller et 5 cts retour.

W. A. MARTIN, Gérant. 7 juillet 1883.—C&E

Chapeaux de Paille

UN GRAND ASSORTIMENT

Bien Varié!!

A des prix modérés

Une visite est sollicitée.

J.C PATERSON

27, RUE BUADE.

21 juin 1883.

Nouvelle Musique.

"AMUSEMENTS", Quadrille dédié à l'Hon. F. Langlois, par Edouard Vincolet

"NOS PATRIOTES", Romances, dédiés aux victimes de 1837-33, paroles de L. H. Fréchette, Musique de R. Planquette.

BERNARD & ALLAIRE.

PIANOS Recherches.

"W. Knabe & Co.", "Chickering", "Svenson & Co.", "Heintzman & Co.", "Newcombe & Co.", "G. M. Weber & Co."

Seule agence à Québec, BERNARD & ALLAIRE.

armoniums de Distinction

"W. Doherty & Co." "Dominion Organ Co" "D. Bell, Sons & Co." "J. R. Kilgour".

En vente seulement chez BERNARD & ALLAIRE.

MACHINES A COUDRE.

La nouvelle machine "Helpmate" Williams, "Singers" de famille, "Newborn", "Domestic" de New-York, "Osborn" "Wilson Oscillating Shuttle", etc.

Seule agence à Québec, BERNARD & ALLAIRE.

Machines à Tricoter.

"Star Knitting Machines" de Fry & Pope, font les tricots, unis, par côtes et de fantaisie. Ces machines sont de grande nécessité aux familles et aux personnes qui désirent fabriquer des tricots pour les marchands.

BERNARD & ALLAIRE, 6, Rue la Fabrique, Québec. 6 juin 1883.—EAO.

ÉTATS-UNIS.

Emigrants Polonais

New York, 12. — Plusieurs familles polonaises pauvres sont arrivées d'Europe, On doit les renvoyer de suite d'où elles viennent.

Cyclone.

Soldier, Kans, 12. — Les détails qu'on a pu se procurer aujourd'hui des dommages causés par le cyclone qui a passé ici hier montrent que la partie commerciale de la ville a été détruite.

Dix personnes ont été les unes tuées, les autres blessées.

Un vent brûlant a soufflé tout le long de la journée.

Le vent venait du sud-ouest. Deux granges ont été détruites.

La tempête s'est déchaînée dans le centre de la ville.

Quinze maisons y ont été mises en pièces.

On évalue les pertes à une dizaine de mille piastres.

Chemins de fer.

Chicago, 12. — Une statistique faite à propos du nombre de milles de chemins de fer montre que dans les six premiers mois de l'année, on a construit 2,509 milles de voies ferrées sur les lignes principales, dans 80 états différents.

Dans la même période de l'année dernière on n'en avait construit que 4,990 milles.

Cette augmentation s'explique par le fait que le terrain a été prêt plus à bonne heure cette année pour commencer les travaux qu'il ne l'était l'année dernière.

On évalue qu'il sera construit dans toute l'année 8,000 milles de chemin de fer.

La Californie à elle seule en construit 200 milles, Montana 196, New-York 173.

Commercial.

Minneapolis, Minn., 12. — Le commerce est si tranquille que cela devient alarmant surtout le commerce de farine.

Les marchés à fleur sont moins bons qu'ils n'étaient la semaine dernière.

Le marché était un peu meilleur à la fin de la semaine dernière, mais il est ensuite tombé plus bas que jamais grâce à la dépression du marché à froment de Chicago.

Le blé entré à Minneapolis le dix juillet a été de 1,837,900 boisseaux, contre 1,575,000 le semaine dernière.

A St. Paul la quantité a été de 218,000 boisseaux, à Duluth de 10,330,032.

MONTREAL.

Election Jacques-Cartier.

Montréal, 12. — La campagne électorale à propos de l'élection de Jacques-Cartier est commencée.

Une grande assemblée est convoquée pour dimanche prochain à la Pointe Claire.

Les principaux orateurs des deux partis s'y rendront.

Saisie

Le percepteur des douanes à Rouses Point a saisi cinq chevaux qui avaient été achetés pour exporter à Philadelphie. On les avait passés en douane en leur donnant une valeur moindre qu'ils avaient.

Extradition

La cause d'extradition de W. C. Phelan a été argumentée en Cour ce matin, et le jugement est différé.

Mandamus

Un bref de mandamus a été émis ici contre la corporation de Chambly, lui demandant de montrer cause pourquoi elle n'a pas accordé une licence pour la vente de liqueurs à un nommé Antoine Dubuc.

Immigrants.

Environ cinquante immigrants sont arrivés hier soir en route pour Ontario.

Steamer "Barcelona."

Ce steamer a attiré une foule immense de visiteurs aujourd'hui. Chacun voulait s'assurer quels dommages il avait pu éprouver lorsqu'il s'est frotté contre une banquise à l'entrée du détroit de Belle Isle.

Il est étonnant qu'il n'est pas sombré car son avant est complètement brisé.

Fabriques de coton.

La nouvelle que les fabriques de coton de cette ville et des environs devaient cesser leurs travaux parce qu'il y avait surcroît de production est contredite par les géants.

On s'attend bien qu'il y a une quantité énorme de coton jaune sur le marché; mais les géants des fabriques pensent qu'on en fera la demande d'achat sous peu.

Arrestation

On a arrêté ici aujourd'hui un nommé W. A. Campbell, commerçant, pour avoir essayé de frauder un nommé J. J. Milloy en se procurant de lui un habilement de la valeur de trente piastres.

Noyade.

Alfred Damour, fils du maître de poste de Ste-Philomène, s'est noyé hier dans le bassin Chambly en se baignant.

Actionnaires.

La banque Hochelaga, en sa qualité de créancier de la compagnie de raffinerie de sucre de betterave pionnière pourrait sept actionnaires pour un montant réuni de \$17,700.

En voyage.

Sir A. T. Galt est parti d'ici hier après-midi pour un voyage au Nord-Ouest.

Il doit être absent un mois.

Dévorés par les rats

Deux enfants, dont les parents demeurent au quarré Richmond, ont été attaqués par les rats durant leur sommeil. Ils leur ont fait plusieurs morsures à la figure.

Un cadavre

Le cadavre d'un inconnu flottait sur le fleuve St Laurent, vis-à-vis de Trois-Rivières, il y a quelques jours. Le défunt était âgé.

Les Orangistes

Les Orangistes de cette ville ont eu une réunion à leur salle aujourd'hui. Il n'y a pas eu de démonstration publique.

La tranquillité qui régnait aujourd'hui dans la ville faisait un contraste frappant avec ce qu'elle était, à pareille date, il y a quelques années.

Autrefois il fallait des soldats et de la police pour maintenir l'ordre dans les rues. Cela n'empêchait pas qu'il y eut du sang versé.

Marché financier.

Il était quelque peu agité aujourd'hui grâce au désir des détenteurs de parts d'en disposer.

OTTAWA.

Association des dentistes.

Ottawa, 12. — M. C. Martin de cette ville doit assister à la réunion annuelle des dentistes qui siège maintenant à Kingston.

Entrevue

M. A. G. Tourangeau a eu une entrevue hier avec Sir Hector Langevin. Il est parti pour Québec ce matin où il occupera la charge de maître de Poste laissée vacante par la mort de M. Pruneau.

Visteur distingué.

On dit que Lord juge en chef Coleridge visitera cette ville pendant son séjour au Canada.

On doit lui faire une réception magnifique à New York.

TORONTO.

Toronto, 12. — Un individu peu habitué à la navigation en chaloupe a voulu faire une promenade sur la baie et s'est noyé.

En prison

Le nommé Martin Malone, accusé d'avoir frappé sa femme à coups de couteau a comparu devant la Cour de police aujourd'hui et renvoyé en prison. Il comparaitra de nouveau devant la Cour samedi prochain.

Rétabli

A. G. Brown, homme de cirque, poignardé par un de ses camarades, est en bonne voie de guérison à l'hôpital de cette ville.

Noyade

Le nom de l'homme qui s'est noyé ici ce matin est W. H. Muldrew.

HALIFAX.

Départs.

Halifax, 12. — Le steamer *Alhambra* est parti cette après-midi pour New York.

Le steamer *Alpha* est parti pour Boston via les ports de l'Ouest.

Bestiaux.

Le paquebot *Welherby* qui est arrivé ici ce matin avait à son bord 160 têtes de bétail venant du nord de la Hollande. Sur ce nombre, il y avait 33 bœufs et plusieurs vaches.

Il n'y a que six qui sont âgés de plus d'un an; tous les autres sont de cinq à six semaines jusqu'à l'année.

Tous ces bestiaux n'ont pas souffert durant la traversée; ils sont dans les meilleures conditions de santé possible.

On les détiendra 90 jours en quarantaine avant de les envoyer sur des fermes de l'Etat de l'Illinois.

On a importé ces animaux seulement en vue d'en propager l'espèce.

Vaisseau royal

Le navire de guerre le *Canada*, à bord duquel le jeune prince George de Galle est officier, doit arriver sous peu de Portsmouth.

Un cadavre

Ce matin, des pêcheurs qui entraient avec leur chaloupe dans le havre, ont trouvé un cadavre flottant. Ils le mirent dans leur embarcation et le transportèrent ici.

Cette après-midi, à la mort, il a été identifié pour être celui d'un nommé Francis Haws, qui était disparu de Spring Bay depuis le printemps dernier. Il ne restait à peu près que le squelette. Haws était marié, âgé d'à peu près 55 à 60 ans et il s'était embarqué à bord de la goëlette *Elisabeth*.

Excursionnistes

La goëlette *Polar Star*, capitaine Boudrot, est arrivée ce matin de Boston avec un certain nombre d'excursionnistes. Ils se rendent au Labrador.

Disparu.

Un nommé Patrice Moore, employé à la raffinerie de sucre de la Nouvelle-Ecosse manqué depuis Dimanche, Samedi, il reçut ses gages à la fabrique

comme d'habitude. Quelque temps après on le vit dans les rues.

On ne l'a pas vu depuis cet homme peut-être âgé d'une cinquantaine d'années.

Excursion de la Presse.

Les excursionnistes, membres de la presse de l'Etat du Maine, ont visité le Havre ici aujourd'hui vers deux heures. Ils étaient accompagnés des membres de la Presse d'Halifax.

Ils ont visité l'Asile d'Espérance Dartmouth.

Les commissaires de la charité publique les ont ensuite conviés à un dîner. Cette après-midi un très grand nombre d'excursionnistes ont assisté à la représentation de Hazel Kirk à l'Académie de Musique.

Une cause.

Une cause qui a fait beaucoup de bruit ici est commencée en Cour de Police ce matin. C'est celle portée contre trois filles pour tenue de maison malfamée et pour y conduire et garder des filles de 14 à 18 ans.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

BEDARD & CARON,

CORDONNIERS,

44, RUE SOUS-LE-FORT

M. Bédard informe ses nombreux amis le public en général qu'il s'est adjoint M. Caon comme associé et a transporté son magasin du No 296, rue St-Joseph au grand magasin populaire de M. Isaie Boivin, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, où l'on trouvera comme par le passé l'assortiment le plus considérable et le plus varié de chaussures de tous genres AUX PLUS BAS PRIX qu'il soit possible de vendre. Il s'engage à donner entière satisfaction à tous ceux qui voudront bien les honorer d'une visite.

Les marchands de la campagne sont spécialement invités à venir voir notre assortiment et nos prix avant d'acheter ailleurs.

Toute commande qu'on voudra bien leur confier seront exécutées avec promptitude et dans les meilleurs goûts.

M. Bédard profite de l'occasion de cette annonce pour remercier le public du bienveillant patronage qu'il en a reçu jusqu'à ce jour et fera tous ses efforts pour continuer à le mériter pour la nouvelle société.

9 mai 1883. — 3m.

L. N. BERTRAND & FRERE,

117, Rue St-Joseph,

SAINT-ROCH.

Ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis qu'ayant acheté tout le fond de magasin de V. Bélanger ils le vendront soit en gros ou en détail à des prix sans précédents.

TOUT SERA VENDU SANS RESERVE

L'assortiment qui est considérable et très complet dans toutes les branches de ferronnerie et quincaillerie consiste en articles de tablettes en général, Peintures, Huiles, Verres, Ustensiles de cuisine, Poêles de tout genre, (spécimens de la maison,) Coutellerie, etc., etc.

N'oubliez pas surtout que tout le fond est vendu sans réserve.

Et que pour acheter bon marché il faut aller au No 117, rue St-Joseph à l'enseigne de la grande pelle chez L. N. BERTRAND & FRERE, St-Roch.

VACANCE ! VACANCE !

LE SOUSSIGNÉ sollicite le public voyageur à venir visiter son département de valises et portemanteaux, le plus considérable de toute la ville et qui comprend :

VALISES "Empress,"

CUIR OU ZINC.

Valises "Dominion,"

CUIR OU ZINC.

VALISES "Mansard,"

CUIR OU ZINC.

PORTEMANTEAUX, Depts

75 cts à \$12.

CAPOTS imperméables et en caoutchouc, PARAPLUIES, etc., etc.

ACHILLE P. CARON,

Nos 9, 11 et 13, Rue Notre-Dame,

Basse-Ville, Québec.

P. S. — Habillements faits à ordre en tweed d'Halifax, \$9.00.

15 ju n 1883.

Rien de moins que les inconvénients

tables bienfaits répandus sur les malades de la

maintenant la réputation dont jouit la reille d'Ayer.

C'est un composé des meilleurs végétaux combinés avec des iodures de potassium et de fer, c'est le remède le plus efficace contre les affections scrofuleuses et mercurielles. D'une action certaine et uniforme, ce remède procure une guérison rapide et complète des Scrofules, des Ulcères, des Furoncles, des Humeurs, des Pustules, des Éruptions, des Maladies de l'Épiderme, et de toutes les éruptions provenant de l'impureté du sang. Par son action fortifiante, il soulage toujours et guérit souvent les affections du foie, la débilité et les irrégularités chez les femmes, et est un puissant restaurateur de la vitalité.

La Salsepareille d'Ayer n'a pas d'égal pour purifier le sang. Elle donne du ton au système nerveux, rétablit et préserve la santé, et ramène la vigueur et l'énergie. L'usage en est répandu depuis quarante ans, et c'est actuellement le médicament le plus précieux pour tous les être souffrants.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques

En vente chez tous les Pharmaciens.

Etes-vous pulmonaire?

SI OUI, FAITES USAGE DE PHOSPHOLEINE DE EAGAR, et si vous êtes dans la première ou même dans la seconde phase de la maladie elle vous guérira pourvu que votre régime et votre manière de vivre en général soient bons; dans les cas désespérés, elle apportera du soulagement. Cette préparation est une combinaison scientifique d'Hypophosphites purs et de la meilleure Huile de Foie de Morue de Norvège, combinaison dans laquelle les ingrédients entrent méthodiquement d'après les dernières expériences sur le traitement des maladies de déperissement, les propriétés assimilatrices des huiles et la nécessité d'une telle combinaison non-seulement dans les cas de consommation mais encore dans la dyspepsie.

Le célèbre Dr Millner Fothergill dit "qu'une Emulsion parfaite doit ressembler au lait." L'Emulsion ou Phospholeine de Eagar est la seule préparation sur le marché qui ressemble au lait, et c'est aussi le seul composé d'huile qui se mêle avec l'eau. Faites-en l'essai et soyez convaincu. NE RISQUEZ PAS UN TEMPS PRÉCIEUX ET NE RISQUEZ PAS DE DEVENIR INGUÉRABLE en essayant tous ces grossiers composés d'huile lancés à grand renfort de réclame. Achetez par 25 cts, une fiole échantillon de Phospholeine de Eagar, et vous éprouverez du soulagement dès la première dose.

Cette préparation guérit aussi SCROFULE, RHUME OPINIÂTRE, ASTHME, AMAIGRISSEMENT et toutes les maladies de consommation. A vendre par R. McLEOD et dans toutes les pharmacies.

Dépôt chez le Dr Ed. MORIN & Co, 314, rue St-Jean, Québec.

4 juin 1883.

Avis aux charretiers, commerçants, Epiciers et autres, ainsi qu'à ceux qui gardent des chiens.

Les membres du corps de police ont reçu instruction de faire rapport SANS DELAI contre toute personne exerçant l'état de charretier, commerçant, épicier, et autres, qui n'a pas pris un numéro (pour voiture) cette année, ainsi que contre toute personne qui garde un chien en sa possession et qui n'a pas de licence pour la présente année.

L. P. VOHL, Chef de Police

Québec, 13 juin 1883.

AVIS.

Nous avons le plaisir d'informer nos pratiques et le public

Que les Affaires de notre Maison marchent comme ci-devant

Notre assortiment est choisi et complet dans tous les départements.

Les commandes pour la confection des Robes et des Chapeaux sont remplies sous le plus bref délai.

FIFE & LEITCH,

RUE LA FABRIQUE.

5 juin 1883.

A vendre ou a louer

Une magnifique résidence privée, mise dernièrement complètement à neuf de cave au grenier, comprenant onze appartements; facile à chauffer, — bain à eau froide et eau chaude, etc., etc. — No. 25 rue d'Agouillon, à vendre à termes de paiement cessivement faciles, ou à louer. — Possess immédiate.

S'adresser à

A. LAVIGNE,

55 rue de la Fabrique

19 mai 1883.

COIN DES RUES

St Joseph et de la Chapelle.

Chez J. E. Latulippe

Cour Draps, Casimirs et Tweeds.

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour de Belles Etoffes à Robes

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les effets de la première Con

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Cotons, Shirts, etc.,

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour tous les genres de Marchandises

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Pour Dentelles, Mousselines, Rubans, Fleurs, Chapeaux, etc.

CHEZ J. E. LATULIPPE

ALLEZ TOUJOURS DROIT

CHEZ J. E. LATULIPPE,

Où vous serez bien servi à des Prix

Chez J. E. Latulippe.

14 avril 1883. — 3m.

Pianos. Pianos

N. LEMIEUX & Co,

309, Rue St-JOSEPH,

TI ENVENT CONSTAMMENT un grand assortiment de pianos de seconde main, toutes sortes et de toutes qualités, qu'ils vendent à des prix variant entre 40 et 200 piastres. Ces instruments sont en très bon état et sont vendus sur garantie.

M. M. Lemieux & Co, ont aussi en magasin des pianos de première classe à des prix très modérés. Ces derniers sont garantis pour cinq ans.

Il est impossible de trouver ailleurs une meilleure occasion d'acquiescer un piano.

N'oubliez pas l'adresse.

N. LEMIEUX & Co,

309, rue St-Joseph, St-Roch, Québec,

(En face chez M. P. Laforce, marbrier

6 juin 1883 — 1m.

AVIS.

An No 228, Rue et Faubourg St-Jean, Québec.

M. A. J. CARON,

Fabricant et Marchand de Chaussures

En remerciant mes nombreux clients et le public en général, je sollicite de nouveaux leur patronage, car je désire les informer que mon assortiment de chaussures de Printemps est au grand complet et de beaux modèles et choisis qu'on puisse voir au Canada, et cela à des prix qui défient la concurrence. Car j'ai en magasin un immense assortiment de chaussures de tout genre fait à la main, pour dames, messieurs et enfants. Le stock le plus considérable de ces marchandises est au No 228, Rue St Jean, chez A. J. Caron. Les acheteurs sont priés de venir voir avant d'acheter ailleurs. Car mes

Ligne de la Malle Royale. Ligne de Ste-ANNE.



Vapeurs pour le Saguenay, Tadoussac, Cacouna, Rivière-du-Loup et la Malbaie.

A partir du 28 courant, les célèbres vapeurs de première classe SAGUENAY, Capt. M. Le Gours, l'UNION, Capt. Alex. Barras partiront du Quai St-André comme suit :

Les MARDIS et VENDREDIS à 7.30 A. M.—Le SAGUENAY pour Chicoutimi et la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St-Paul, Eboulements, la Malbaie, la Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Les MERCREDIS et SAMEDIS, à 7.30 A. M.—L'UNION pour la Baie des Ha! Ha! faisant escale à la Baie St Paul, les Eboulements, l'île aux Coudres, la Malbaie, le Cap à l'Aigle (dorsque la chose sera possible) la Rivière-du-Loup, Tadoussac et l'Anse St Jean.

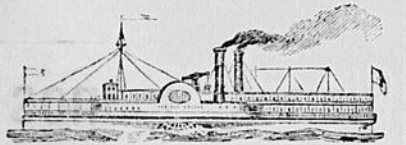
Ces vapeurs se raccordent à Québec avec les bateaux de la Compagnie de Navigation du Richelieu et Ontario, les chemins de fer de la Rive Nord et du Grand-Tronc, et à la Rivière-du-Loup avec le chemin de fer Intercolonial alla et revenant des Provinces Maritimes et des Etats sur l'Atlantique.

Les partitons de la Rivière-du-Loup :—pour le Saguenay à 5 h. p. m. le même jour et pour Québec les Mer redi, Jeudi et Samedi à 5 h. p. m. et le dimanche à 7.00 heures p. m.

BILLETS EN VENTE et cabines réservées au bureau général des billets, en face de l'Hotel St-Louis et au bureau de la Compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent, quai St-André.

A. GABOURY, Secrétaire.

Québec, 8 juin 1883. 8 juin 1883.—4m.



COMPAGNIE DE NAVIGATION DU RICHELIEU ET D'ONTARIO.

Ligne de la Malle Royale entre Québec et Montréal, Toronto et Hamilton.

Les magnifiques bateaux qui composent cette ligne de première classe sont QUÉBEC et MONTREAL.

Le QUÉBEC, en fer, Capt. Nelson, lais sera le quai Napoléon les Mardis, Jedis et Samedi à 5 heures P. M.

Le MONTREAL, en fer, Capt. Roy, les Lundis, Mercredis et Vendredi à 5 heures P. M., arrêtant à Batisacan, Trois-Rivières et Sorel et arrivant de bonne heure le matin.

ENTRE MONTREAL et HAMILTON

Le CORSICAN, CORINTHAN, PASSPORT et ALGERIAN

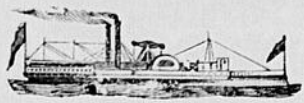
Un desquels laissera tous les jours excepté le dimanche, le Bassin du Canal à Sorel et avec le Steamer pour les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

On peut se procurer des Billets et Cabines chez R. M. Stocking, vis-à-vis l'Hotel St-Louis et au bureau de la Compagnie, Quai Napoléon.

A. DESFORGES, Agent

4 mai 1883.—6m.—C&E.

Traverse de L'île D'Orleans.



VAPEUR "ORLEANS"

CAPT. BOLDUC.

Le et après le 5 de JUIN, il partira aux heures ci-après mentionnées, jusqu'à nouvel ordre, le temps et les circonstances permettant :

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE QUÉBEC. Rows include times like 5.30 A. M., 8.00 A. M., etc.

Dimanche.

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE QUÉBEC. Rows include times like 11.30 A. M., 3.00 P. M., etc.

Jour de Fete.

Table with 2 columns: DE QUÉBEC, DE QUÉBEC. Rows include times like 8.00 A. M., 3.00 P. M., etc.

Arrêtera à St-Joseph de Lévis en montant et en descendant. 22 mai 1883.—144

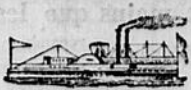
Magnifique Occasion.

MOULIN A TRICOTER les bas valant 60 piastres, pour 40 piastres.

CONDITIONS FACILES.

S'adresser, 93, Rue St-Jean, H. V. 1883—15j.

Le Vapeur "BROTHERS"

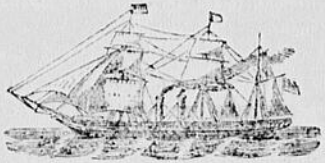


Fera ses voyages entre Québec et Ste-Anne tous les jours à 6 heures A. M. excepté le Mardis et Samedis où les voyages suivront marée.

Faisant un voyage régulier tous les dimanches le départ aura lieu à 6 heures du matin du quai Champlain. Le prix aller et retour sera de CINQUANTE CENTS.

Toute société religieuse ou civile qui voudrait organiser un pèlerinage pourra engager ce vapeur à des conditions avantageuses, en s'adressant au capitaine du vapeur, ELZEAR FORTIER.

13 juin 1883.—2m.C&E.



Ligne Allan.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des Mallets Canadiennes et des Etats-Unis 1883 Arrangements d'été 1883.

CETTE LIGNE se compose des plus sants steamers en Fer de 1ère classe suivants, bâtis sur le Clyde, à double engin. Ils sont construits par compartiments étanches, surpassent les autres en force, rapides, confortables, renfermant toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique peut suggérer, et ont fait la plus courte traversée.

Table listing ship names, tonnage, and commanders: NUMIDIAN, PARISIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, PERUVIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, AUSTRALIAN, NESTORIAN, PRUSSIAN, SCANDINAVIAN, HANOVERIAN, BUENOSAYREAN, COREAN, CRECIAN, MANITOBAN, CANADIAN, PHENICIAN, WALDENSIAN, LUCERNE, NEWFOUNDLAND, ACADIAN.

Les Steamers de la Malle de LIVERPOOL, LONDONDERRY et QUÉBEC partant de LIVERPOOL chaque JEUDI et de QUÉBEC chaque SAMEDI, arrêtant à Lough Foyle pour embarquer et débarquer les passagers et les malles allant en Irlande ou en Ecosse ou en venant, parti ront

DE QUÉBEC.

Table listing ship names and departure dates: PERUVIAN, SARMATIAN, PARISIAN, CIRCASSIA.

Prix de passage pour Québec : Cabine... \$70 et \$80 (selon les accommodements). Intermédiaire... \$40.00 Entrepont... \$25.00

Les steamers faisant le service de Glasgow et Québec partiront de Québec pour Glasgow :

Table listing ship names and departure dates: LUCERNE, CANADIAN, COREAN, GZECIAN, BUENO AYREAN.

Les steamers de la malle de Liverpool. Queenstown, St. Jean, Halifax et Baltimore, partiront comme suit :

DE HALIFAX.

Table listing ship names and departure dates: HIBERNIAN, CASPIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN.

Prix de passage entre Halifax et St. Jean Cabine... \$20.00 Intermédiaire... \$15.00 Entrepont... \$6.00

Cabines et lits retenus sur paiement d'ance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissances directs pour toutes les parties du Canada et des Etats de l'Ouest, données à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.

Une allée avec les malles et les passagers à destination de Liverpool, quittera le quai Napoléon tous les samedis matin, à neuf heures précises, pour se rendre au steamer. Pour autres informations s'adresser à ALLANS, RAE & Co., Agents

DÉMÉNAGÉ. D. MORGAN, TAILLEUR, DOIT CONTINUER A L'AVENIR SON COMMERCE AU CARRÉ DE LA PLACE D'ARMES, (EN FACE DE LA TERRASSE DUFFERIN,) A compter d'Aujourd'hui, le 9 Courant. 9 juillet 1883.—5f-C&E.—234.

AVIS AUX FAMILLES. FAITES USAGE DE LA Farine Préparée par Wm Carrier pour toutes espèces de Biscuits, Pâtisseries, etc., etc. C'est la meilleure qu'on peut se procurer. En vente chez tous les épiciers. 16 juin 1883.—1m C&E 204



Chemins de fer de Québec et du Lac St-Jean

Les trains de Fret et à Passagers circuleront tous les jours (excepté les dimanches) comme suit :

Table listing train times: 5.30 p. m., 10.00 a. m., 1.15 p. m., 6.30 a. m., 6.40 p. m.

LAISSERA QUÉBEC (Station du Palais). Train de la Malle pour St-Raymond, arrivant à 7 45 p. m.

Train de passage pour Saint-Raymond tous les lundis et mercredis, arrivant à 12 hrs (midi)

Train d'excursion pour Saint-Raymond, arrivant à 3.15 p. m.

LAISSERA ST-RAYMOND. Train de la Malle à Québec, arrivant à 8.50 a. m.

Train de passagers pour Québec tous les lundis, mercredis et samedis, arrivant à 8.40 p. m.

Les trains arrêteront à la Petite Rivière, Ancienne-Lorette, St-Ambrose, Station de Valcartier, St-Gabriel, Ste Catherine, Lac St-Joseph, Lac Gergent et Bourg-Louis.

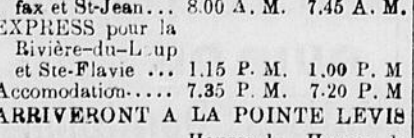
Les convois marchent sur l'heure de Montréal.

Les trains se rencontrent à St-Ambrose avec les omnibus allant au village Indien de Lorette et à la station de Valcartier avec l'omnibus pour le village de Valcartier, et à St-Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour les samedis au taux d'un billet de première classe. Le Fret reçu après 4.30 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

Billets à vendre chez Leve & Alden, rue St-Louis, F. Delille, 45, rue St-Pierre, O. Fortin, 217, rue St-Paul, L. Drouin & frère, 96 rue St-Joseph, et Harris & Cie., 37, rue St-Jean.

J. G. SCOTT, Sec. et Administrateur, Chambre de Commerce 9 juillet 1883.



HEMIN DE FER INTERCOLONIAL 1883 Arrangements d'été 1883.

Le et après LUNDI prochain, le 25 juin les trains marcheront tous les jours (les dimanches excepté) comme suit :

Table listing train times and destinations: Express pour Halifax et St-Jean, EXPRESS pour la Rivière-du-Loup et Ste-Flavie, ARRIVERONT A LA POINTE LEVIS, Express de Halifax et St-Jean, EXPRESS de Ste-Flavie et Rivière-du-Loup, Express de Halifax et St-Jean.

VENTE A BON MARCHÉ

Les marchandises sous-mentionnées ont été réduites de beaucoup en fait de prix et méritent certainement l'attention de nos clients.

- Robes d'été pour enfants, 50 cts en montant. " " pour Dames \$1.75 en montant. Robes de matin (volant) pour Dames \$3.50. Volants blancs pour Dames, \$4.50. Robes blanches pour Dames, \$4.50. Mantilles d'été. Chapeaux de paille ronds et fermés. Chapeaux garnis, ronds et fermés. Gardes-soleil, en soie, en satin et autres.

Un Lot Spécial d'Etouffes à Robes, Aussi Bas Prix que 12 cts.

Couvre-pieds blancs, \$1.00 en montant Mouches de batiste, ourlés pour Dames aussi bas prix que 80 cts.

Glover, Fry & Cie, 27 juin 1883.—C&E.

Propriété à Vendre.

Une magnifique propriété de 60 pieds sur 30 avec hangar, remise, étable, etc., située sur le chemin de Beauport, près de l'église, entre les bâtisses de M. J. B. Renaud et de Mlle Galbraith, et aussi voisin de M. le notaire Marcoux et de M. Bédard, avocat. C'est une des plus belles places de la paroisse.

Conditions très faciles. S'adresser sur les lieux à GEORGE MARCOUX, ou à M. J. E. BEDARD, avocat. 5 juillet 1883.—3sp.

DEUX BONNES FILLES

Trouveront de l'emploi, en s'adressant au Royal Exchange Restaurant, 56, rue St-Jean. J. T. LEVALLEE, Propriétaire. 3 juillet 1883.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra ce Bureau, jusqu'à MERCREDI, le 15e jour d'août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour Bureau de Poste, etc., Winnipeg, Manitoba," pour la construction d'un

EUREAU DE POSTE, Winnipeg, Manitoba, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, ainsi qu'au Bureau de ce Ministère, Winnipeg, à commencer de SAMEDI, le 14e jour de juillet prochain.

Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées fournies par ce Ministère.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse, ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 4 juillet 1883. 12 juillet 1883.—3f-C & E

Bulletin Maritime.

ARRIVAGES. Londres, 12—Arrivé le Nederland.

PORT DE QUÉBEC. ARRIVAGES. 12 juillet.

Steamer Canadian, Menzies, Glasgow, Allan, Rae et Cie, cargaison générale Québec, Montréal et l'Ouest. Calina, Brown, Glasgow, John Ross et Cie, cargaison générale pour Québec, Montréal et l'Ouest. Barge D C Bascomb, Lewis, Hoboken, N Y, Bennett et Cie, charbon.

EN CHARGEMENT. 12 juillet.

Voilier Thomas Perry, Robbins, Liverpool, R R Dobell et Cie, à Sillery. Alfred, Gray, pour Liverpool, R R Dobell et Cie, quai Giblin. Barque Demetra, Cardiff, Sharples, fils et Cie, estacades Hall. Atlanta, Stone, Oporto, R R Dobell et Cie, en rade

ACQUITTÉS. 12 juillet.

Golette Almand, Lachance, St-Pierre Miquelo, cargaison générale. Barque Ermely Finn, Clément, pour Sunderland, R R Dobell et Cie, bois. Flora, Jørgensen, Chatham, Sharples fils et Cie, bois. Ymer, Henriksen, Aberdeen, J Burstall et Cie, bois. Annie Burill, Hains, Liverpool, C T Taylor, bois. Chiffain, Suiter, Greenock, J Burstall et Cie, bois. Voilier Annie Biengay, Walker, Fleet Wood, J Sharples et Cie, bois.

TABLEAU DES MAREES A QUÉBEC.

Table with 4 columns: JOURS, DATE, MATIN, SOIR. Rows include Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche, Lundi, Mardi.

PHASE DE LA LUNE. Premier quartier, jeudi, 12 à 3 h. 4 a. m.

UNE CARTE.

A toutes les personnes souffrant des erreurs et des indiscretions de la jeunesse, de faiblesse nerveuses, de débilité, d'excroissances, etc., j'enverrai un remède qui les guérira, SANS CHARGE EXTRA. Ce remède a été découvert par un missionnaire de l'Amérique du Sud. Envoyez votre adresse ou enveloppe au Rév. JOSEPH T. INMAN, de New York city. Québec, 16 octobre 1882 — m &

ELZEAR BRETON,

Marchand d'Épicerie de choix, Vins, Liqueurs, et Provisions générales.

235 et 237, RUE ST-PAUL.

Vis-à-vis la gare du chemin de fer du Nord, Marché du Palais.

M. Breton, ayant agrandi son poste commercial le printemps dernier, afin de lui permettre de satisfaire d'avantage les nombreuses pratiques qui vont toujours en augmentant, profite de cette occasion pour adresser ses plus sincères remerciements à tous ceux qui lui ont accordé un patronage vraiment digne de sa plus vive reconnaissance, non-seulement aux résidents de cette ville, mais particulièrement aux marchands et aux cultivateurs, qui viennent, par les voies des chemins du Nord et du Lac St-Jean, faire leurs achats à Québec.

En face de cet encouragement extraordinaire, M. Breton n'a rien épargné dans le choix de son magnifique assortiment d'épicerie, de provisions générales, de vins, de liqueurs fines, conserves alimentaires, etc., etc., le tout de première qualité, et surtout à si BON MARCHÉ! qu'il est impossible de trouver mieux ailleurs. Aussi en vente toutes les variétés de tabac, ainsi que des cigares dans tous les prix. Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs. 12 juillet 1883.—1m. C. & E.

PERDUE OU VOLÉE.

Près de l'Hotel Trudel, rue St-Paul ou bien, dans l'Hotel même, samedi, 7 courant, une montre d'or non couverte et portant les initiales du propriétaire : MeP. Une récompense libérale sera accordée à la personne qui la rapportera de suite à T. G. WILSON, Horloger, 210 rue St-Jean, Québec. 12 juillet 1883.—3fp

Barbier Demandé.

On demande immédiatement un bon compagnon barbier. Salaire, \$8 par semaine. S'adresser à E. LAPOINTE, Barbier, 63, rue Buade, H. V. 10 juillet 1883.